



Développer et gérer un fonds de dotation



Créés dans le cadre de la loi de modernisation sociale en 2008, les fonds de dotation ont été mis en place pour introduire de la souplesse dans l'utilisation du mécénat. Selon qu'ils sont portés par une structure culturelle, une collectivité, une entreprise ou une personne privée, les fonds de dotation ne répondent pas aux mêmes objectifs et

ne sont pas gérés de la même manière. Enjeux patrimoniaux, enjeux de soutien de l'intérêt général, enjeux de financements alternatifs, les fonds de dotation exprimeront l'intention de leurs fondateurs dans des statuts et des modalités de gestion spécifiques.

À L'ISSUE DE CE MODULE, LES PARTICIPANTS SONT EN MESURE DE

- Clarifier les possibilités des fonds de dotation au regard des besoins exprimés par ses potentiels fondateurs
- Créer, animer et développer un fonds de dotation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre ce qu'est un fonds de dotation
- Comprendre l'enjeu de l'intérêt général de son objet
- Cerner les intentions des fondateurs
- Traduire les intentions des fondateurs dans les statuts
- Traduire les intentions des fondateurs dans la gestion
- Savoir jouer de la souplesse juridique d'un fonds de dotation

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du fonctionnement d'une association

PUBLICS

Cette formation pratique et réflexive s'adresse à tout professionnel en charge de la gestion d'un projet et de la recherche de financements privés

MÉTHODOLOGIE

Apports théoriques
Notions clés / Méthodologies spécifiques
Réflexions collectives / Échanges d'expériences
Études de cas / Exercices pratiques

DOCUMENTATION

Supports de formation

ÉVALUATION

Évaluations formatives et sommatives sous forme de mise en situation, d'étude de cas et de quizz

TARIF A

DATES mardi 17 novembre / mardi 16 mars

Formation de 7h (1 jour)

Intervenants
Nadine Puyoo Castaings | Sébastien Carnac